

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 juillet 2024, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2024-00401 117, 12e Avenue (Lot 1 606 737) (Lot projeté 6 641 464)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 4 logements jumelés avec : - une largeur de bâtiment de 9.3 m au lieu de 10 m ; - un frontage de terrain de 11.43m au lieu de 12 m.
Dossier 2024-00403 117A, 12e Avenue (Lot 1 606 737) (Lot projeté 6 641 463)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 5 logements jumelés avec : - une largeur de bâtiment de 9.3 m au lieu de 10 m ; - un frontage de terrain de 11.43 m au lieu de 12 m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 27 juin 2024.

(signé) Jacques Robichaud
Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques